

Légende

Zonage

- Ua : Zone urbaine correspondant au secteur aggloméré ancien
- Ub : Zone urbaine correspondant à l'usage d'habitation à dominante pavillonnaire, de création relativement récente
- 1AUa : Secteur à urbaniser, ouvert à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Vignadis »
- 1AUB : Secteur à urbaniser, ouvert à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Lamengu »
- 2AUa : Secteur à urbaniser, fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Endanis »
- 2AUB : Secteur à urbaniser, fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Lamengu »
- 2AUC : Secteur à urbaniser, fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « La Capelle »
- N : Zone naturelle
- A : Zone Agricole

Autres Informations

- Espace boisé classé au titre des dispositions de l'article L. 113-4 du Code de l'Urbanisme
- Jardins potagers protégés au titre des dispositions de l'article L. 151-23 al 2 du code de l'urbanisme
- Animaparc
- Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)
- Emplacement réservé
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L. 151-11 2° du code de l'urbanisme
- Espace soumis au risque d'inondation (CIZI)



1ère MODIFICATION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

Document Graphique de Zonage

Plan d'ensemble

- Géomètre-Expert
- Modification SD & SDM
- Prestation par drone
- Urbanisme & Paysage
- Ingénierie VED
- A.M.O. patronnaire

Agence de MONTAUBAN  
60 Impasse de Berlin  
33007 - CS 80391  
82003 MONTAUBAN Cedex  
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE  
1289 Rue des Pyrénées - BP 3  
31320 GRENADE/GARONNE  
Tél 05 61 62 60 76

contact@urbactis.eu  
www.urbactis.eu

Sans Echelle  
Dossier n°160441

Urbactis, SARL de Géomètres Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres Experts sous le n° 2088200009  
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FRN1508710043  
Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE, Pierre JEANDEL, Jean Louis DIDRY, Henry THOIRY et André BLANCHOT

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative (en m²)
1	« Pédoncule » Empreinte nécessaire au passage de la route de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif et à la réalisation d'une voie piétonne située à l'extrémité de la route de la station de traitement des eaux potables.	Commune	4233
2	« Endanis » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	5123
3	« Rue Gustave de Cadenet » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	350
4	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	10012
5	« Zone sportive et pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	17260
6	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	367
7	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	675
8	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	950
9	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	264
10	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	10012
11	« Pédoncule » Empreinte nécessaire pour la réalisation de la station d'épuration de la zone d'habitat collectif.	Commune	192

